

La protection de l'enfant et de l'adulte en pleine mutation – Expériences pratiques des 20 derniers mois  
Journées d'étude des 2 et 3 septembre 2014 à Bienne

## Atelier 2

### **La mesure sur mesure: défis pour les enquêtes, l'ordonnance de mesures et la gestion de mandat** (allemand)

**Marianne Basler Scherer**, assistante sociale dipl., directrice du centre de gestion des mandats zougais

**Iris Binzegger**, M.A. assistance sociale dipl., collaboratrice services d'appui APEA zougais

**Julia Gysler**, juriste, membre APEA zougais

L'atelier permet de discuter les défis pratiques de la curatelle „sur mesure“ du point de vue du service d'enquête, de l'APEA et de la gestion de mandat. Son objectif est de favoriser l'échange d'expériences et d'approfondir le dialogue entre les trois acteurs de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Outre les réflexions liées à la protection, le principe de la subsidiarité et la préservation de l'autodétermination de la personne concernée occupent une place prépondérante dans le nouveau droit. Il s'agit de pallier aux conséquences négatives de l'état de faiblesse de ladite personne, ou du moins de les atténuer. Afin d'atteindre cet objectif, une mesure prononcée ne doit intervenir dans la situation juridique de la personne concernée que pour autant que cela s'avère nécessaire. Le système des mesures du nouveau droit offre à ce titre des possibilités flexibles pour des curatelles individuelles "sur mesure". L'APEA jouit à cet effet d'une grande liberté conceptuelle pour combiner les différents types de curatelle et formuler les tâches du curateur.

L'institution de mesures de protection de l'adulte s'est complexifiée suite à l'introduction des nouvelles possibilités conceptuelles et pose de grandes exigences envers les services d'enquête/APEA. Le grand art du « sur mesure » consiste à formuler un mandat stratégique de telle manière qu'avec la curatelle ordonnée, le curateur dispose de l'instrument adéquat à l'accomplissement de son mandat, tout en préservant le bien et les intérêts de la personne sous curatelle. Quant à la gestion de mandat, des questions d'interprétation des décisions se posent, notamment au niveau de leurs répercussions sur la gestion de cas (méthodique). Afin de développer la qualité de l'institution des mesures, un échange entre l'APEA et le curateur sur les expériences pratiques liées aux curatelles ordonnées est impératif. La qualité de la décision d'ordonner une mesure montre si une gestion de mandat axée sur les résultats est réellement envisageable.

A l'aide d'exemples pratiques de différentes APEA et divers centres de gestion de mandats, les exigences pratiques sont discutées. Quelles combinaisons des différents types de curatelles permettent d'atteindre l'objectif recherché? Quelles sont les formulations de tâches judicieuses? Les avantages et inconvénients d'attributions de mandat ouvertes ou concrètes? Les conséquences du "sur mesure" sur la gestion de mandat (méthodologie, domaines d'activités, marge de manoeuvre)? Sur le plan méthodologique, quelles ordonnances doivent être prises dans quels cas de figure?

*Les présentations et d'autres documents des journées seront disponibles  
sur [www.copma.ch](http://www.copma.ch) → Actuel → Journées d'étude 2014*

Kindes- und Erwachsenenschutz im Wandel – Erfahrungen aus 20 Monaten Praxistest  
Fachtagung vom 2./3. September 2014 in Biel  
Workshop 2

**Foto-Protokoll 1**

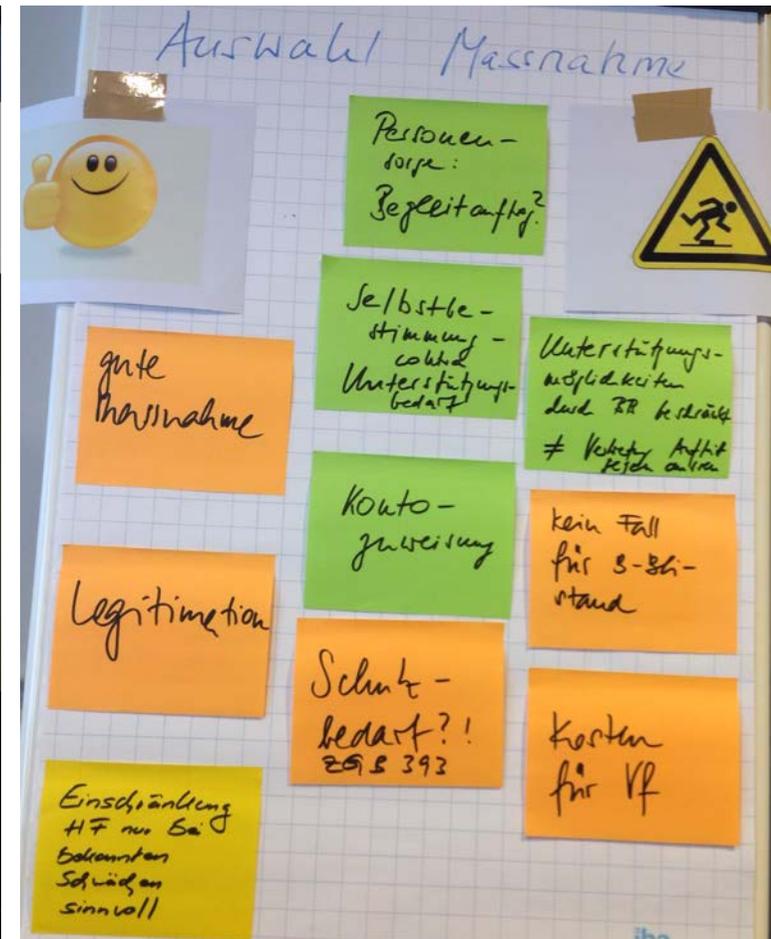
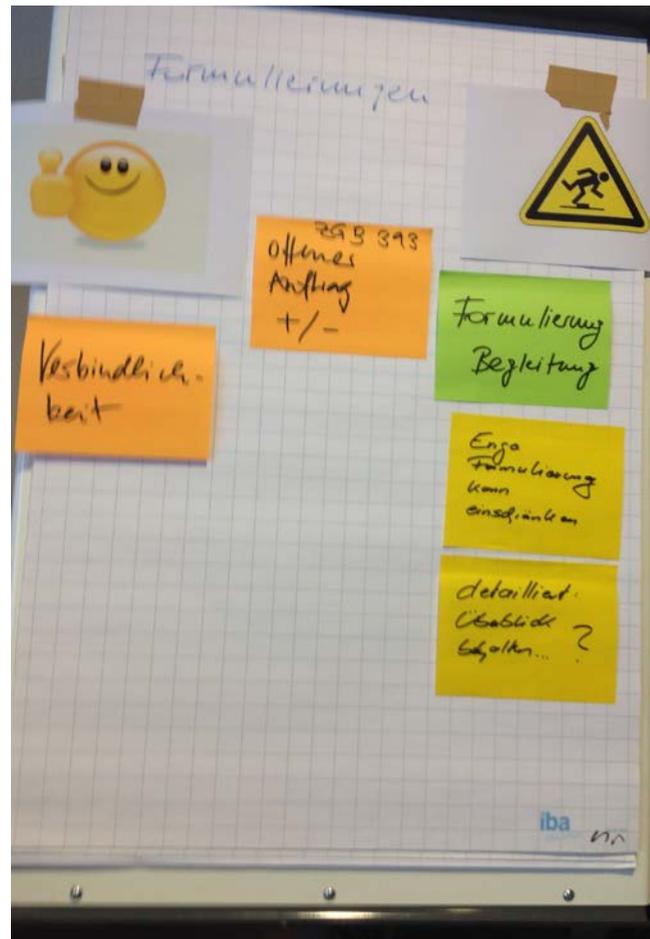
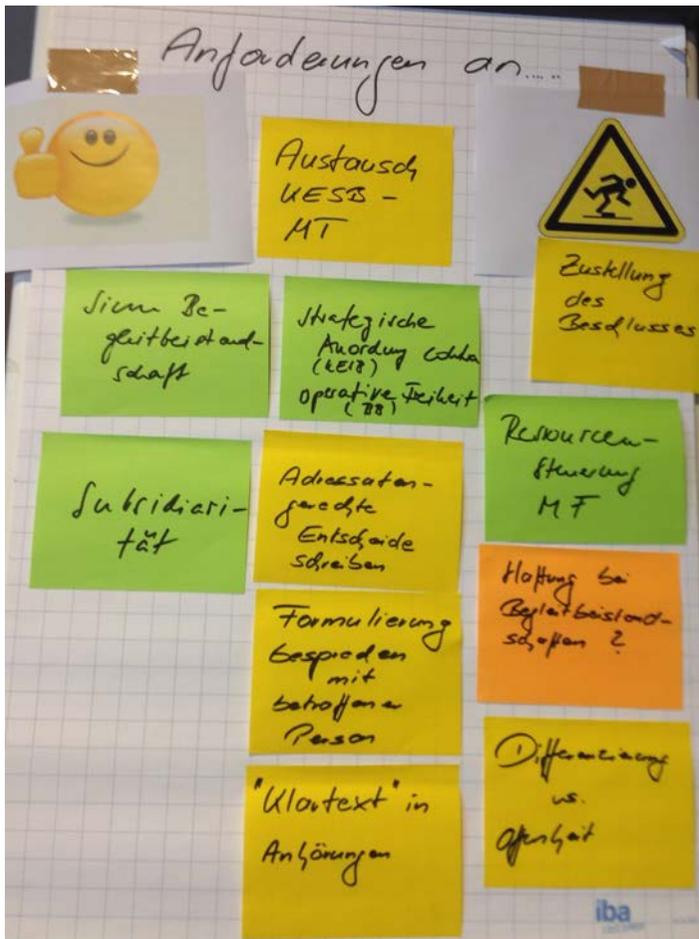


Foto-Protokoll 2

